

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT
VENDREDI 19 JUIN 2015
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE**

INTERVENTION DE
M. ALAIN ESPINASSE, PRÉFET

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidentes, Vice-Présidents,
Conseillères et Conseillers départementaux,

Mesdames et Monsieur les sous-préfets,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services de l'État et
du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs,

Cette présentation du rapport de l'activité des services de l'Etat me
donne l'opportunité de vous rencontrer tous ensemble, pour la
première fois, dans cette enceinte aux blasons du Berry.

C'est un honneur, partagé avec les sous-préfets et les principaux chefs
de service de l'Etat qui m'entourent aujourd'hui, de vous retrouver en
votre assemblée plénière pour ce moment privilégié. Un certain
nombre de nouveaux chefs de service ont pris leurs fonctions en 2014
ou début 2015 et je souhaite vous les présenter :

- Le Commissaire divisionnaire Yves Gallot, Directeur départemental de la sécurité publique, arrivé le 1^{er} septembre ;
- M. Pierre-François Gachet, Directeur académique des services de l'Education nationale, arrivé le 1^{er} octobre ;
- M. Robert Forté, Directeur départemental des finances publiques, qui a pris ses fonctions le 16 mars dernier.

C'est aussi la première fois que votre assemblée renouvelée, où les femmes sont aussi nombreuses que les hommes, se réunit pour examiner l'activité des services de l'État. A cette occasion, je souhaite, à nouveau, vous adresser, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers départementaux, toutes mes sincères félicitations pour votre élection.

Comme le prévoit la loi de décentralisation de 1982, Monsieur le Président, je vous dois cette présentation.

C'est l'héritage de notre histoire commune : votre institution comme la fonction préfectorale ont été créées par la même loi du 28 pluviôse An VIII.

Les bâtiments que nous occupons ensemble, au pied du château Raoul, témoignent de cette longue histoire commune.

Récapituler toute l'activité des services de l'Etat, en 2014, dans le département, représenterait un exercice fastidieux que je vous épargnerai, rassurez-vous. Vous retrouverez l'essentiel des actions menées, ainsi que les statistiques, dans le fascicule qui vous a été distribué et que j'ai voulu le plus simple et le plus synthétique possible.

J'éviterai donc un bilan exhaustif pour tenter de résumer l'action de l'Etat territorial, au travers des perspectives qui s'ouvrent à nous pour garantir l'avenir et nous inscrire dans une démarche responsable et durable.

Les actions entreprises par les services de l'État et ses opérateurs ne sont bien sûr pas déconnectées des priorités fixées par le Gouvernement pour le redressement de la situation de notre pays.

Elles répondent aux préoccupations de nos concitoyens qui, face à la crise économique, sociale et morale que traverse la France, expriment un besoin fort d'État, un Etat qui rapproche et qui est garant de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

Ils attendent de l'Etat qu'il soutienne la croissance et l'emploi, qu'il assure la sécurité des citoyens et garantisse la cohésion sociale, tout en améliorant l'efficacité de son action et la qualité du service à l'utilisateur.

I – La croissance et l’emploi

La croissance et l’emploi constituent aujourd’hui la principale priorité du Gouvernement.

Le crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi, le CICE, que les services de l’Etat ont promu dès 2013, a permis de redonner de la trésorerie aux entreprises.

En 2014, ce sont ainsi près de 7 millions d’euros déjà remboursés aux entreprises de l’Indre et plus de 5 millions d’euros imputés sur leurs impôts, soit un total de plus de 12 millions d’euros dont ont bénéficié plus d’un millier d’entreprises (sur les 7.600 entreprises que compte notre département), pour investir et pour embaucher. Encore ce montant ne comprend-il pas les remboursements et imputations des entreprises locales dont le siège se trouve en dehors de l’Indre.

Après le crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi, les services de l’État se sont mobilisés, en 2014, pour la promotion du pacte de responsabilité et de solidarité qui permet de moderniser nos entreprises et de participer à la relance de l’économie.

Les mesures du pacte de responsabilité viennent alléger le coût du travail par les réductions des cotisations patronales sur les bas salaires et les cotisations familiales.

Toutes les cotisations patronales sont supprimées pour l'employeur d'un salarié payé au SMIC, ce n'est pas rien !

J'entends bien que certains chefs d'entreprises me disent que l'effet n'est pas immédiat, qu'ils n'ont pas encore recueilli tous les fruits de la diminution de l'impôt sur les sociétés et de la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Ces mesures s'étalent dans le temps pour des raisons budgétaires certes, mais aussi pour créer les conditions d'une croissance durable dans notre pays.

Alors que l'activité économique donne les premiers signes d'une reprise, confirmée hier par l'INSEE qui table sur un taux de croissance de l'ordre de 1,3 % pour 2015, il est essentiel que les entreprises investissent aujourd'hui et pas dans six mois. C'est pour cette raison que le Gouvernement a lancé, il y a un peu plus de deux mois, des mesures pour une accélération de l'investissement et de l'activité.

Les entreprises de l'Indre, qui ont su s'adapter et se moderniser face à une concurrence mondiale omniprésente – je pense au secteur de l'aéronautique notamment – ont besoin de ces mesures et les services de l'État, de la DDFIP à la DIRECCTE, sont mobilisés pour les accompagner.

L'avantage fiscal exceptionnel pour l'investissement industriel productif, le renforcement de l'action de la Banque publique

d'investissement en faveur du développement des PME, la réorientation de l'épargne pour favoriser l'investissement privé sont autant de mesures qui doivent permettre à nos entreprises d'innover, d'investir, pour remplir leur carnet de commande et donc d'embaucher.

Dans l'Indre, le taux de chômage est de 9,5 % (derniers chiffres du 4ème trimestre 2014), légèrement inférieur à la moyenne de la région Centre (9,7 %).

Ce chiffre, en hausse de 0,4 points par rapport à 2013, même s'il demeure inférieur au taux de chômage de l'ensemble de la France métropolitaine (10 %), réclame une mobilisation sans relâche pour l'emploi, notamment en faveur des jeunes.

Sur les 10.719 demandeurs d'emploi de l'Indre, il y a actuellement 1.855 demandeurs d'emplois de moins de 25 ans et 2.917 de plus de 50 ans.

Je sais gré aux équipes du conseil départemental, du conseil régional, des missions locales, notamment de s'associer activement aux réunions mensuelles du service public de l'emploi que j'anime au plan départemental.

Sous l'autorité des sous-préfets, les nouveaux comités locaux pour l'emploi (CLE) qui réunissent notamment les missions locales, la DIRECCTE et pôle Emploi ont établi des plans d'action permettant de lutter contre le chômage.

Les services de l'Etat se sont engagés aux côtés des collectivités territoriales pour le déploiement des dispositifs destinés à favoriser l'emploi des jeunes et à transmettre les savoirs entre générations.

Près de 400 emplois d'avenir ont été conclus en 2014 et les contrats de générations ont fait l'objet de 13 accords collectifs, 13 plans d'action et 4 accords de branche.

Ces plans ont aussi permis de développer l'alternance, avec 233 contrats de professionnalisation dont 155 au profit des jeunes de moins de 26 ans et 1000 contrats d'apprentissage signés en 2014.

Je réunis bien évidemment régulièrement les services en charge des finances et de l'emploi, en présence de Madame le Procureur, pour examiner si tous les outils nécessaires à plus long terme sont bien mis en œuvre pour prévenir les difficultés des entreprises. Nous en suivons ainsi plusieurs de très près.

Le maintien de l'emploi et la sauvegarde de l'outil de production a mobilisé toutes les énergies de l'État face aux plans sociaux et aux

règlements judiciaires affectant des entreprises emblématiques de l'Indre : Fenwal, Châteauroux Céramics, F2R, pour ne citer qu'elles.

Je vous remercie Monsieur le Président, ainsi que le vice-président, conseiller départemental de La Châtre, d'avoir été à mes côtés durant ces rendez-vous périodiques que nous avons eus avec la direction et les salariés de l'entreprise FENWAL.

Mais la situation de ces grosses PME ne saurait, bien sûr, nous faire perdre de vue celle des TPE, dont les difficultés sont tout aussi grandes et qui, hélas, et parfois disparaissent en silence.

Le rôle des collectivités territoriales dans la défense de l'emploi local est primordial et je me dois de le saluer. Au-delà des compétences spécifiques que la loi confère à telle ou telle collectivité, nous nous devons de nous mobiliser collectivement quand l'emploi est menacé ; nos concitoyens ne comprendraient pas que, pour de simples arguments perçus comme autant d'arguties, il puisse en être autrement.

Les collectivités contribuent aussi à l'emploi par leurs investissements et vous savez, Monsieur le Président, que je suis à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des projets, auxquels vous allez participer, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région qui a été signé le 11 avril dernier.

Vous allez me dire que ce n'est pas avec la baisse des dotations de l'État que vous pourrez relancer la commande publique. Certains maires dont la dotation globale de fonctionnement diminuait cette année de 20 % sont venus me voir pour m'expliquer leurs difficultés. Globalement, cette baisse s'élève pour l'ensemble des communes de l'Indre à 4,85 millions d'euros, soit une diminution de 10,40 %. Mais, si elle est réelle, il n'en convient pas moins de relativiser l'impact de cette diminution, puisqu'elle ne représente que 2 % des recettes de fonctionnement des collectivités et ne peut servir, à elle seule, à expliquer des baisses d'investissements.

Par ailleurs, toutes les dotations ne baissent pas ! La dotation d'équipement des territoires ruraux s'élève cette année à plus de 7 millions d'euros, en augmentation de près de 40 % par rapport à 2014, soit plus de 2 millions d'euros. Elle compense ainsi, en partie, la baisse de la DGF.

Dans un souci de soutenir, dans l'Indre, l'activité du bâtiment et des travaux publics, j'ai procédé à la répartition de près de 70 % de ce montant avant la fin du premier semestre.

Ainsi les entreprises devraient-elles recevoir des commandes à hauteur de plus de 16 millions d'euros. Il est important que, maintenant, les travaux se lancent très vite, le secteur du BTP en a besoin.

Pour permettre aux collectivités d'investir, le Gouvernement met à leur disposition des prêts à taux zéro, gérés par la CDC, pour qu'elles puissent bénéficier d'une avance sur les sommes que leur verse l'État au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Un plan de relance des travaux autoroutiers a été lancé et j'espère que l'Indre bénéficiera des retombées économiques de ces travaux de rénovation du réseau.

La ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse bénéficiera, en sus des crédits d'investissement inscrits dans le contrat de plan, de plus de 230 millions d'investissements de régénération sur les cinq années à venir.

Il nous appartiendra d'en suivre très précisément l'application.

Enfin, des aides permettront d'augmenter l'offre de logement et de rénover les logements notamment pour la transition énergétique. Les crédits de l'association nationale pour l'amélioration de l'habitat ont été abondés et le crédit d'impôt « transition énergétique » va être prolongé. La TVA sur les travaux de rénovation énergétique est stabilisée à 5,5 %.

Ces mesures sont importantes pour relancer la croissance, nous le savons bien, car le secteur du bâtiment a beaucoup souffert de la crise

économique. Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre d'un développement durable et je sais que vous y êtes attentifs.

Mais, croissance et développement économique ne peuvent se faire au détriment des enjeux environnementaux forts de notre territoire.

Les services de l'État ont ainsi le souci de la protection et de la restauration des milieux naturels. La politique de l'eau, le développement de l'éolien, la sauvegarde des paysages et du patrimoine ont fait l'objet, en 2014, de nombreuses actions.

Ce patrimoine et ce bien commun, nous nous devons de le préserver, en sachant créer des espaces de discussion apaisées et constructifs, où les différents points de vue doivent pouvoir s'exprimer, avant que les décisions soient prises, dans un esprit sinon consensuel, en tout cas respectueux et marqué par le sens de l'intérêt général.

Je souhaite que l'on trouve ainsi rapidement un accord sur la carte des cours d'eau. Un premier document existe, issu de travaux des services de l'État et de ceux de la Chambre d'Agriculture. Il servira de base aux premiers échanges, qui auront lieu lors d'une réunion, que j'ai prochainement convoquée.

Il en est de même du chantier complexe mais indispensable du contrat territorial sur la Creuse. Là aussi, je ne peux croire que nous ne puissions arriver, collectivement, à bâtir un projet respectueux, tout à

la fois, des transitions ancestrales de ce territoire et des obligations environnementales telles qu'issues de nos engagements internationaux mais aussi de notre devoir vis-à-vis des générations futures.

II – Un Etat qui assure la sécurité des citoyens et garantit la cohésion sociale.

Nos concitoyens attendent aussi que l'État les protège. Les plus vulnérables et les plus fragiles d'entre eux ont besoin de cet Etat proche et fort. C'est une fonction indispensable à la cohésion sociale et nous l'avons tous constaté, au moment des tragiques événements de janvier dernier, c'est cet Etat qui est garant de l'unité nationale.

Les questions de sécurité sont pour le représentant de l'Etat une préoccupation quotidienne et je dois rendre hommage aux forces de l'ordre qui ont été particulièrement éprouvées autour du 11 janvier. Après la mise en place, en 2014, du nouveau plan Vigipirate, il a fallu prendre, en ce tragique début d'année, un certain nombre de mesures qui ont mobilisé gendarmes et policiers, de jour comme de nuit.

Vous avez pu le constater au regard des chiffres de l'année 2014, la délinquance reste contenue dans l'Indre. Je mesure le travail acharné des services de police et de gendarmerie qui ne ménagent pas leurs efforts pour lutter les cambriolages, phénomène particulièrement

traumatisant pour les victimes. Je salue leur investissement, tant dans la prévention que dans l'élucidation de faits et je leur ai demandé d'accroître encore leur présence sur le terrain.

Malgré le ressenti de nos concitoyens, les atteintes aux biens ont néanmoins diminué de près de 8 % en 2014.

Au-delà du plan de lutte contre les cambriolages mis actuellement en place et de sa cellule dédiée, je souhaite qu'ensemble, on puisse « faire mieux » : renforcer encore notre coopération entre services de police et de gendarmerie – même si beaucoup a déjà été fait notamment en matière de police technique et scientifique – mais aussi avec les maires, les polices municipales, en bonne coordination avec l'autorité judiciaire.

La relance du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance est une priorité à Châteauroux et s'inscrit dans un axe stratégique du nouveau contrat de ville que nous allons signer ensemble, cet après midi, avec le président de l'agglomération castelroussinne.

Je me suis déplacé récemment dans le quartier Saint-Jean, avec le directeur départemental de la sécurité publique et la déléguée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville pour mesurer avec les

acteurs locaux les difficultés en matière de sécurité et leur impact sur la cohésion sociale de ces quartiers.

Particuliers, chefs d'entreprises, collectivités, tous doivent encore davantage être sensibilisés afin de mieux protéger physiquement leurs habitations, leurs locaux, les bâtiments et les zones industrielles et commerciales.

J'en appelle à la vigilance de chacun, y compris via la vidéoprotection, que l'État finance par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), lequel permet de conserver des traces précieuses pour révéler les auteurs d'infractions, le moment venu.

S'agissant des atteintes à l'intégrité physique des personnes, si elles progressent en 2014 de 12,5 %, augmentation due notamment à une forte augmentation des violences et mauvais traitement sur enfants et dépositaires de l'autorité publique, le taux d'élucidation progresse de plus de 15 %. Plus de faits, donc, mais moins de faits impunis, et j'en félicite les forces de l'ordre.

La sécurité routière figure, également, parmi mes priorités, vous le savez.

Avec 235 accidents corporels et 286 blessés en 2014, le bilan départemental est en diminution par rapport à l'année précédente et

s'inscrit dans les objectifs nationaux, avec, hélas, toutefois, encore 22 tués sur les routes de l'Indre.

22 tués, c'est encore trop ! Dans 18 % de ces accidents mortels, l'alcool et les stupéfiants ont été des facteurs aggravants. Nous ne pouvons oublier que, derrière chacune des victimes, il y a une famille cruellement éprouvée.

La politique locale de sécurité routière, pilotée par la sous-préfète d'Issoudun, demeure orientée selon les termes de ce constat.

J'ai participé, sur le terrain, à plusieurs contrôles de sécurité routière et j'ai pu constater que c'est bien un domaine où rien n'est jamais acquis.

Mais il n'y a pas de véritable sécurité sans renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'éducation.

L'année 2014 a été marquée par un renforcement des capacités d'hébergement et de logements adaptés pour les personnes les plus vulnérables. Le dispositif d'hébergement d'urgence a été doublé sur Châteauroux passant de 10 à 20 places ouvertes toute l'année. Les deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) existant dans l'Indre ont fusionné le 1^{er} avril 2014 pour donner jour à un établissement de 68 places effectives gérées par Solidarité Accueil.

Ce dispositif est complété par l'ouverture de places à l'hôtel, en appoint, notamment en période hivernale. A titre d'illustration, en 2012, l'État finançait 100 nuitées hôtelières pour l'année. Pour 2015, nous en sommes à 755 nuitées au 31 mai. Ces simples chiffres traduisent aussi la montée en puissance de l'effort de l'État.

L'accueil des demandeurs d'asile et autres ressortissants étrangers a fait l'objet d'attentions particulières des différents services de l'État intervenant au titre de l'hébergement, de la réglementation, voire de l'ordre public. J'ai demandé à mes services que l'accueil des ressortissants étrangers se fasse avec humanité mais dans le respect ferme de la loi.

Certains d'entre vous interviennent parfois pour des régularisations d'étrangers en situation irrégulière. A chaque fois que je le peux, je régularise les situations. Mais, lorsqu'une telle régularisation n'est pas possible, j'ai demandé à ce qu'une mesure d'obligation de quitter le territoire français soit prise et exécutée. On ne doit pas, dans notre Etat de droit, opposer la loi et les valeurs. Bien au contraire, parce que nous sommes démocrates, nos valeurs s'incarnent dans la loi, expression de la volonté générale, qui protège et qui punit. Opposer les valeurs à la loi, c'est mettre en danger l'idée même de République.

La poursuite de la réforme des rythmes scolaires et la refonte de l'éducation prioritaire ont également constitué de grands enjeux de

l'année 2014. Les services de l'Education nationale et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ont apporté leur expertise à 70 % des communes de l'Indre, afin d'élaborer leur projet éducatif territorial. Je me félicite que toutes les communes du département puissent bénéficier du fonds de soutien.

La refonte de la politique de la ville a été l'un des gros chantiers des mois passés, avec trois quartiers identifiés à Châteauroux et un à Issoudun. Cet après midi, comme je le disais, le nouveau contrat de ville va être signé avec le président de Châteauroux métropole et le 9 juillet, ce sera le tour de celui d'Issoudun avec le président de la communauté de communes.

Sans attendre, j'ai lancé avec la ville de Châteauroux, au collège Rosa Parks, l'opération coup de pouce clé financé à 80 % par l'État. Cette action du dispositif de réussite éducative met en œuvre des accompagnements personnalisés visant à favoriser la réussite des enfants et des adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité.

Je note avec satisfaction que ce dispositif, financé en 2015 à hauteur de 75% par l'État, rencontre un succès grandissant d'année en année, dont les acteurs, notamment du quartier Saint-Jean, peuvent être légitimement fiers.

L'Etat soutient enfin de manière déterminante la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui travaille, dans le cadre du CCAS de Châteauroux, sur les différents volets de la problématique des gens du voyage semi-sédentarisés de l'agglomération de Châteauroux, avec le Conseil départemental.

Je me réjouis que la délicate situation de l'accueil des gens du voyage ait pu trouver un début de solution avec l'aménagement d'une aire d'accueil de grands passages à Déols. J'ai fait en sorte d'obtenir près de 60.000 euros de crédits européens du FEDER pour aider l'agglomération castelroussine à financer cet équipement et je salue, Monsieur le Président, la contribution de 10.000 euros du Conseil départemental. Mais il reste encore beaucoup à faire, dans l'Indre, pour être enfin en conformité avec le schéma départemental des Gens du Voyage.

III – Un Etat qui améliore l'efficacité de son action et la qualité du service rendu à l'utilisateur

Nos concitoyens veulent toujours plus d'Etat mais avec de moins en moins d'impôts. Un Etat qui améliore son efficacité mais qui coûte moins cher. Cela passe par le choc de simplification que nous mettons en œuvre depuis deux ans.

L'enjeu concerne aussi bien les entreprises que les particuliers, car simplifier répond à une double exigence :

- économique, car lever les freins à l'investissement et à l'embauche, c'est agir pour l'emploi et la croissance ;
- démocratique, car l'objectif est aussi de créer, pour chaque Français, des rapports plus transparents, plus proches et plus efficaces avec l'administration.

La simplification fluidifie les démarches et les procédures, sans déréguler ni remettre en cause les libertés publiques et les droits essentiels.

Le « silence vaut accord » s'applique à 1.200 procédures, soit deux-tiers d'entre elles : cette règle garantit à chaque citoyen, à chaque chef d'entreprise s'adressant à une administration, que sa demande sera traitée rapidement et, à défaut, que la réponse sera positive.

Une administration efficace sait s'adapter aux besoins et aux pratiques des citoyens. En France, pays du Wifi, plus de 80 % de la population est connectée, soit un chiffre supérieur à la moyenne européenne.

C'est pourquoi nous multiplions les démarches en ligne que ce soit pour la télédéclaration de l'impôt sur le revenu, les aides apportées

aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune, ou via le service d'immatriculation des véhicules.

Ces démarches sont rapides, simples et collaboratives puisqu'elles associent nos concitoyens.

La direction départementale des finances publique a entrepris par exemple un très gros chantier de dématérialisation et s'est concentrée sur la réduction des délais de paiement et le contrôle hiérarchisé de la dépense.

Elle s'est engagée aussi en 2014 dans une phase de fiabilisation des données déclarées pour la révision des valeurs locatives professionnelle. A l'issue de la dernière commission d'arbitrage présidée par le président du tribunal administratif et dont les travaux se déroulent au cours de ce trimestre, la DDFIP pourra réaliser les simulations financières que vous attendez dans vos collectivités.

Le contrôle de légalité dématérialisé s'est poursuivi également, l'an passé, au sein de la préfecture et des sous-préfectures. 14.000 actes ont été télétransmis en 2014 via l'application ACTES pour le département de l'Indre, soit une progression de 62 % par rapport à 2013. Près de la moitié des collectivités se sont ainsi, désormais, engagées dans la télétransmission de leurs documents budgétaires.

J'encourage les autres maires à entrer dans ce processus ; la télétransmission permet de sécuriser la transmission, d'éviter les aller-retours postaux par la transmission immédiate et automatique des accusés-réception et des économies en coût de reprographie et d'envoi.

La démarche Qualité dans laquelle s'était engagée la préfecture de l'Indre s'inscrit dans ce mouvement de modernisation et de qualité des services publics. Pour la deuxième année consécutive, à la suite de l'audit de certification mené par l'association française de normalisation, l'AFNOR, le label Qualipref a été renouvelé à la préfecture de l'Indre.

Une enquête de satisfaction menée en juin 2014 a démontré que 90 % des usagers sont satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et du service de la préfecture.

Au baromètre public de l'accueil établi par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, la préfecture de l'Indre a obtenu la 3ème place du classement national sur les 139 sites audités.

C'est un motif de fierté et d'espérance. C'est une exigence, aussi, car il nous faudra maintenir nos efforts pour conserver durablement ces résultats au profit des usagers.

Cela me donne l'occasion de saluer le travail quotidien des agents qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour un service public de qualité, un meilleur service au public.

Au terme de cette présentation, je n'ai abordé que quelques thèmes, tant la sphère de l'action territoriale de l'Etat apparaît vaste encore.

Je concentre mon effort sur la mise en œuvre des priorités du Gouvernement en prenant en compte les besoins et spécificités du territoire et les préoccupations de nos concitoyens.

Je crois que les réformes dans lesquelles notre pays s'est engagé sont nécessaires et doivent être menées. Elles nous permettront de retrouver la confiance et la croissance que nos concitoyens appellent de leurs vœux.

Vous le savez, je crois profondément en l'action conjuguée de l'Etat et des collectivités locales, pour dynamiser notre territoire, promouvoir les projets porteurs de croissance et de développement. Depuis ma prise de fonctions, je me fais le chantre de cette complémentarité, fondée, avant toute chose, sur un respect mutuel.

L'Etat est présent à vos côtés. Nos concitoyens comme les usagers ont tout à y gagner. C'est ensemble, Etat local et collectivités locales, que nous réussirons à redonner confiance et espoir à nos concitoyens.

Soyez assurés de l'écoute et de la bonne volonté des services de l'Etat, dans l'intérêt commun, au service de la République, dans ce beau département de l'Indre où je suis heureux de servir auprès de vous. Permettez-moi, enfin, de conclure de façon un peu plus personnelle.

Vous êtes les représentants d'un territoire et je représente l'État, vous êtes, dans votre diversité politique, des élus et je suis le représentant du gouvernement. Dès lors, nous avons pu, pouvons et pourrons ne pas être d'accord. Et pourtant, nous sommes mus par la même volonté de servir nos concitoyens au nom de l'intérêt général. Chacun avec nos sensibilités, notre perception des choses, notre caractère, nos convictions nous essayons modestement d'atteindre cela, de faire converger les points de vue, d'arbitrer entre les intérêts, de garder la foi républicaine dans notre action. Et je sais que ce n'est pas, tous les jours, facile.

A une époque où il est, hélas, de bon ton de dénigrer ceux qui sont investis d'une charge publique, je souhaite ainsi, simplement, saluer l'engagement qui est le vôtre et ce qu'il représente aussi de sacrifices personnels, de capacité à transcender vos doutes et à agir au nom du bien commun. Vous comme moi, nous savons que nos fonctions nous

apportent, au quotidien, bien plus de charges que d'avantages, tant les responsabilités qui pèsent sur nos épaules nous font découvrir le poids de la solitude.

Je suis désormais à votre disposition, avec les sous-préfets et les chefs de service de l'Etat ici présents, si vous le souhaitez, pour répondre à vos interrogations.